

GEORGIE



5 avril 2018



Le système judiciaire depuis 2012

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Contexte	3
2. Haut Conseil de justice et tribunaux de droit commun.....	5
3. Ministère public.....	7
4. Forces de sécurité	8
5. Système carcéral.....	9
Bibliographie.....	11

Résumé : Contexte. Haut Conseil de justice et tribunaux de droit commun. Ministère public. Forces de sécurité. Système carcéral.

Abstract: Context. High Council of Justice and Common Courts. Public minister. Security forces. Prison system.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Contexte

Selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans une étude sur le système judiciaire géorgien publiée en mars 2014 :

« La Constitution de Géorgie garantit le principe de l'indépendance de la justice et une série de dispositions légales réitèrent ce principe en termes généraux et spécifiques. La Loi sur les juridictions de droit commun reprend les dispositions constitutionnelles sur l'indépendance de la justice et règle la composition des tribunaux, la nomination et la révocation des juges, et les devoirs des juges en vue de maintenir l'indépendance et l'impartialité de la justice. Le Code d'éthique judiciaire fixe les règles concernant l'indépendance, l'impartialité, la compétence et la diligence ainsi que les obligations des magistrats dans leurs rapports avec les médias et leurs activités extra-judiciaires. »¹

La Constitution et la législation garantissent les droits fondamentaux du justiciable². Selon les ONG citées par le Département d'Etat des Etats-Unis, ces droits sont généralement respectés hormis des allégations d'influence politique dans des cas politiquement sensibles³.

Sous le gouvernement du président de la République Mikheil Saakachvili et du Mouvement national uni (MNU), au pouvoir depuis 2003, la justice géorgienne gagne en efficacité avec notamment une baisse spectaculaire de la corruption, mais les abus du système procédural (voir 3.) et pénitentiaire (voir 4.)⁴ ainsi que les allégations d'abus de ressources administratives au bénéfice de l'équipe au pouvoir⁵ donnent lieu à de vives polémiques. Les élections législatives du 1^{er} octobre 2012, puis présidentielles du 27 octobre 2013, jugées globalement régulières et démocratiques par la communauté internationale, marquent une alternance politique avec la défaite du MNU et du président Saakachvili et l'arrivée au pouvoir de la coalition Rêve géorgien⁶.

Selon la Commission de suivi du Conseil de l'Europe, dans un rapport publié en septembre 2014 :

« En dépit d'un climat électoral fortement polarisé et acrimonieux, les élections législatives de 2012 et présidentielle de 2013 sont les premières de l'histoire récente de la Géorgie où un changement pacifique et démocratique du pouvoir politique est intervenu par la voie des urnes (...) La commission de suivi prend note des nombreuses allégations d'un éventuel comportement criminel de responsables de l'ancien gouvernement dans le cadre de leurs fonctions. Dans le même temps, elle se déclare préoccupée par les affirmations selon lesquelles l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux et les poursuites engagées à leur encontre constitueraient des manœuvres politiques et relèveraient d'une justice sélective et revancharde. Les autorités géorgiennes sont appelées à veiller à ce que les enquêtes et poursuites qui visent d'anciens responsables gouvernementaux soient menées avec impartialité, dans la transparence et dans le respect absolu des principes relatifs à un procès équitable énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme. »⁷

Malgré ces incertitudes politiques, à partir de 2013 la nouvelle majorité de la coalition Rêve géorgien mène une politique de réforme de la justice, comprenant notamment la refonte du Haut Conseil de justice, l'amendement des lois sur les juridictions de droit

¹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Georgia, Trial Monitoring Project, 12 March 2014: Interim Report, 12/03/2014*, p.2.

² GEORGIE, *Criminal Procedure Code of Georgia (2009, amended 2016) (excerpts)*. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Georgia, Trial Monitoring Project, 12 March 2014: Interim Report, 12/03/2014*, p. 8-10.

³ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Trial procedures"

⁴ Voir notamment Ofpra-CNDA, Ofpra-CNDA, *Rapport de mission Géorgie du 9 au 20 septembre 2012*, OFPRA, Mars 2013, p. 33-40.

⁵ Freedom House, "Freedom in the World 2013 – Georgia", 01/2013.

⁶ Bertelmanns Stiftung, "BTI 2014 | Georgia Country Report", 2014.

⁷ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, « Résumé ».

commun et sur la titularisation des magistrats⁸. Ces réformes sont jugées favorablement par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU⁹, le Conseil de l'Europe¹⁰ et le Département d'Etat des Etats-Unis¹¹. Selon l'ONG Freedom House, citant les rapports de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et du Département d'Etat américain, le fonctionnement de la justice géorgienne s'est amélioré entre 2012 et 2016 en termes d'indépendance, professionnalisme, responsabilité des magistrats et efficacité, malgré des lacunes dans la nomination des magistrats et l'allocation des dossiers¹².

La Constitution de 2010, prévue pour entrer en vigueur après l'élection présidentielle d'octobre 2013, fait l'objet d'une série d'amendements en mars et juin 2013 pour tenir compte du nouvel équilibre politique issu de la victoire de la coalition Rêve géorgien : ces dispositions ne touchent pas au fonctionnement du système judiciaire, les différentes forces politiques souhaitant demander l'avis de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe avant de plus amples modifications¹³. Cet avis arrive en juin 2017 et entraîne une série de nouveaux amendements malgré l'absence de consensus entre les partis politiques¹⁴.

Depuis la fin de 2012, plusieurs responsables politiques et administratifs de l'ancienne majorité, dont l'ancien président Mikheil Saakashvili et l'ancien Premier ministre Ivane Merabichvili, ont fait l'objet de poursuites pénales et de condamnations, donnant lieu à des allégations d'usage sélectif et politisé de la justice. Certaines de ces procédures sont toujours en cours¹⁵. L'ONG Freedom House relève que, malgré le caractère préoccupant de telles poursuites, les tribunaux ont rendu plusieurs fois des décisions en faveur des accusés, faisant preuve d'une indépendance plus manifeste que sous l'ancienne majorité¹⁶.

Selon le Département d'Etat américain :

« En juillet [2016], le président de la Cour constitutionnelle, dont le mandat se termine en septembre, affirme que les juges de cette Cour chargés d'affaires politiquement sensibles subissent des pressions extérieures pour décider en faveur du gouvernement. Plusieurs juges de la Cour, toutefois, démentent cette allégation, nient faire l'objet de pressions et déclarent que le président lui-même était un de ceux qui les pressaient d'agir rapidement et d'une certaine manière. Des ONG se disent également préoccupées des menaces à l'encontre de juges de la Cour constitutionnelle et de l'insuffisance de réponse des forces de l'ordre à cet égard »¹⁷.

Hormis ces cas de haut niveau, aucun des rapports internationaux, européens et d'ONG consultés ne fait état de poursuites systématiques à l'encontre des partisans de l'ancienne majorité¹⁸.

⁸ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, § 47-59.

⁹ UN High Commissioner for Human Rights, "High Commissioner For Human Rights Praises Georgia's Plan To Introduce Comprehensive Human Rights Reforms", 21/05/2014.

¹⁰ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, « Résumé ».

¹¹ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 – Georgia", 13/04/2016, Executive Summary.

¹² Freedom House, "Nations in Transit 2017 – Georgia", 04/04/2017, § "Judicial Framework and Independence".

¹³ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, § 33-46.

¹⁴ Conseil de l'Europe, « Révision de la Constitution de la Géorgie - Déclaration du Président de la Commission de Venise Gianni Buquicchio », 01/09/2017.

¹⁵ Caucasian Knot, "Georgian President Giorgi Margvelashvili alarmed over sentence to Mikhail Saakashvili", 06/01/2018. Le Monde, « L'ex-président géorgien Mikheil Saakashvili condamné par contumace à trois ans de prison », 05/01/2018. Id., « Nouvelle offensive du pouvoir contre l'opposition en Géorgie », 03/11/2015. Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, § 90-105.

¹⁶ Freedom House, "Nations in Transit 2016 – Georgia", 12/04/2016.

¹⁷ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Denial of Fair Public Trial".

¹⁸ Voir notamment Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018 ; Human Rights Watch, "World Report 2018 – Georgia", 18/01/2018 ; Commission européenne, *Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document*, 10/11/2017 ; Freedom House, "Nations in Transit 2017 – Georgia", 04/04/2017 ; Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017.

2. Haut Conseil de justice et tribunaux de droit commun

L'article 83 de la Constitution établit la Cour constitutionnelle et le système de justice générale. Celle-ci comprend la Cour suprême, deux Cours d'appel et 26 tribunaux municipaux¹⁹. Aux termes de la Constitution, le Haut Conseil de justice (HCJ) est une instance indépendante qui assure la nomination et la révocation des juges, tant à leur poste que dans leurs fonctions particulières. Il est présidé par le président de la Cour suprême. Ses pouvoirs et son mode de désignation sont fixés par une loi organique. La moitié au moins de ses membres doivent être élus par le corps des juges de juridiction commune²⁰.

Le HCJ comprend 15 membres nommés pour quatre ans, en plus du président de la Cour suprême, président *ex officio* : huit juges de droit commun choisis au sein de la Conférence des juges, cinq membres non juges nommés par le Parlement (dont au moins un par l'opposition parlementaire) et un par le président de la République²¹. Les membres non juges sont choisis parmi les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur, les représentants du Barreau et les membres des ONG²². Un des postes est vacant depuis 2013 en raison de l'obstruction de l'opposition parlementaire²³. Les membres du HCJ sont renouvelés en juillet 2017²⁴.

La Constitution de 2010, entrée en vigueur en 2013, introduit la nomination des juges de la Cour suprême par le Parlement, nommés à vie, et non plus par le HCJ²⁵.

Les magistrats sont formés par une Ecole supérieure de justice dont 5 membres sur 6 sont nommés par le HCJ²⁶. L'ONG géorgienne « Coalition for Independent and Transparent Judiciary » (CITJ) signale que la sélection à l'entrée de cette école est rendue difficile par le petit nombre de candidats et que beaucoup de postes de magistrats restent vacants²⁷.

La CITJ est une structure associant 34 ONG dont Georgian Young Lawyers Association (GYLA), Transparency International-Georgia, Human Rights Education and Monitoring Center (EMC) et Partnership for Human Rights (PHR)²⁸.

En janvier 2015, la Cour constitutionnelle déclare inconstitutionnelle une disposition légale permettant au juge de fonder sa conviction sur un oui-dire. Cependant, le Défenseur public (Ombudsman), dans son rapport sur l'année 2016, signale que les tribunaux de droit commun refusent généralement d'admettre ce raisonnement de la Cour et que les décisions ainsi fondées restent en vigueur²⁹.

Entre août et novembre 2015, la justice géorgienne engage une procédure fortement controversée à l'encontre de la chaîne de télévision Rustavi 2, proche du MNU : la nomination d'un juge (Tamaz Urtmelidze) présenté comme proche du pouvoir est fortement critiquée par l'opposition. En novembre 2015, la Cour suprême démet les administrateurs provisoires nommés par le tribunal³⁰. Le 2 mars 2017, la Cour suprême

¹⁹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Georgia, Trial Monitoring Project, 12 March 2014: Interim Report*, 12/03/2014, p.2.

²⁰ GEORGIE, Constitution of Georgia (1995, amended 2013), Art. 86.

²¹ Civil Georgia, "Judicial Conference Elects Judge Members of HCoJ", 10/06/2013. High Council of Justice, "Members", n.d. Id., "History of HCoJ", n.d.

²² Georgia Young Lawyers Association (GYLA), "NGOs Respond to the Process of Electing Four Members of the High Council of Justice in the Parliament of Georgia", 14/06/2017.

²³ Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "The Judicial System: Past Reforms and Future Perspectives", 11/05/2017, p. 11.

²⁴ Civil Georgia, "HCoJ Holds Inaugural Session in New Composition", 04/07/2017. Id., "Judicial Conference Elects Judge Members of HCoJ", 10/06/2017.

²⁵ Commission européenne, *Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document*, 10/11/2017, § 2.3. "Justice, Freedom & Security".

²⁶ CITJ, 11/05/2017, p. 32.

²⁷ CITJ, 11/05/2017, p. 33.

²⁸ Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "About Us", n.d. Id., "Coalition Members", n.d.

²⁹ Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 2017, p. 242.

³⁰ Freedom House, "Nations in Transit 2017 – Georgia", 04/04/2017, § "Judicial Framework and Independence". Civil Georgia, "Timeline: Rustavi 2 TV Row", 16/11/2015.

rend une décision restituant la chaîne à son ancien propriétaire : l'affaire est alors portée devant la Cour européenne des droits de l'homme qui, par une décision du 3 mars confirmée le 7, décide de suspendre la décision de la Cour suprême « jusqu'à plus ample informé »³¹. La ministre de la Justice, Tea Tsulukiani, rappelle à cette occasion que les décisions de la CEDH sont immédiatement applicables en droit géorgien³².

Le Défenseur public signale d'assez nombreux cas de délais de jugement excessifs. En 2016, alors que la loi prévoit un délai de deux mois pour l'examen sur le fond d'un procès en appel, ce délai dépasse quatre mois dans 92 cas sur 825 à la Cour d'appel de Tbilissi et 47 sur 716 à celle de Koutaïssi³³.

Une « troisième vague de réforme judiciaire », longuement débattue au Parlement en 2016 et bloquée par le veto du président Giorgi Margvelashvili en janvier 2017, est finalement adoptée le 10 février 2017 : elle généralise la publication des jugements et prévoit l'introduction progressive d'un système électronique d'allocation des dossiers, ce qui écarte les possibilités de connivence³⁴ mais modifie le mode de désignation des instances judiciaires d'une manière que le président et l'opposition parlementaire jugent préoccupantes pour l'indépendance de la justice³⁵. En février 2017, le Haut Conseil de justice ouvre la procédure de nomination des juges pour 84 postes vacants, opération achevée en mai pour 64 postes : la CITJ critique le manque de transparence du processus et les allégations de connivence et influence politique dans les nominations³⁶.

A partir de 2017, le ministère de la Justice met en place des tribunaux spécialisés pour les affaires commerciales³⁷.

Le procès par jury, en vigueur depuis 2010 au tribunal municipal de Tbilissi, est admis depuis janvier 2013 dans les procès mettant en cause d'anciens responsables publics³⁸. Le Défenseur public relève toutefois que son application reste déficiente en 2016³⁹. En janvier 2017, il est mis en application dans d'autres régions de Géorgie et pour un plus grand nombre de cas⁴⁰.

Dans un rapport publié en mai 2017, la CITJ s'inquiète de l'évolution négative du HCJ qui, depuis 2015, fonctionne de manière de plus en plus opaque, parfois à huis clos, acceptant de moins en moins les discussions de ses membres entre eux ou avec les représentants des ONG et des institutions internationales⁴¹.

En mai 2017, le HCJ publie une Stratégie judiciaire et un Plan d'action pour cinq ans⁴².

Selon la Commission européenne, dans son rapport publié en novembre 2017 sur la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'UE et la Géorgie, les procédures de nomination des juges mises en place par le HCJ manquent de transparence et responsabilité⁴³.

³¹ Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018, p. 34-35.

³² Civil Georgia, "ECHR Suspends Supreme Court's Rustavi 2 Decision", 03/03/2017.

³³ Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 2017, p. 245.

³⁴ Civil Georgia, "President Vetoes Judicial Bill", 24/01/2017. Commission européenne, Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document, 10/11/2017, § 2.3 Justice, Freedom and Security.

³⁵ Civil Georgia, "President Vetoes Judicial Bill", 24/01/2017.

³⁶ Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018, p. 9-11. Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "The Coalition Calls on the Government to Start Substantial Reforms in the Court System", 24/03/2017.

³⁷ Commission européenne, Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document, 10/11/2017, p.6.

³⁸ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, § 101.

³⁹ Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 2017, p. 247.

⁴⁰ Commission européenne, Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document, 10/11/2017, § 2.3. "Justice, Freedom & Security".

⁴¹ Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "The Judicial System: Past Reforms and Future Perspectives", 11/05/2017, p. 11-12.

⁴² Commission européenne, Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document, 10/11/2017, § 2.3. "Justice, Freedom & Security".

⁴³ Commission européenne, Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document, 10/11/2017, § 2.3. "Justice, Freedom & Security".

En janvier 2018, le Parlement met en discussion une « quatrième vague de réformes judiciaires » portant sur les juridictions de droit commun et sur les Codes de procédure civile et administrative⁴⁴. Le Code de justice des mineurs, mis en place en 2016⁴⁵, doit faire l'objet de plusieurs amendements⁴⁶.

3. Ministère public

Sous le gouvernement du MNU, la pratique du plaider-coupable (*plea bargain*), par laquelle le prévenu reconnaît sa culpabilité contre la promesse d'une peine fixée par le procureur et inférieure au maximum légal, se généralise⁴⁷. Elle permet des décisions rapides mais aux dépens de l'indépendance de la justice : le juge s'aligne presque systématiquement sur les requêtes du procureur, lui-même dépendant du pouvoir politique⁴⁸. En outre, selon l'ONG GYLA interrogée par la mission OFPRA-CNDA en 2012, « face à la sévérité des peines et au taux d'acquittement notoirement faible des juridictions géorgiennes, certains inculpés céderaient aux propositions du procureur afin d'échapper à une peine plus lourde malgré leur innocence éventuelle »⁴⁹. En 2012, le plaider-coupable est appliqué dans 87,8% des affaires⁵⁰.

Entre 2012 et 2014, l'ingérence du pouvoir politique dans les procédures diminue sensiblement, de même que l'usage de la détention préventive⁵¹ bien que le rôle du procureur reste prépondérant⁵². GYLA note que dans les cas où le procureur demande le placement en détention du prévenu, le tribunal accorde la liberté sous caution dans 34% des cas entre janvier et août 2014, dans 29% en 2015, alors que la requête du procureur était systématiquement adoptée jusqu'en 2012⁵³.

Entre 2012 et 2014, près de 1 000 plaintes sont déposées contre 322 procureurs par des personnes déclarant avoir été contraintes d'accepter un plaider-coupable sous le gouvernement précédent⁵⁴.

Une loi de septembre 2015 modifie le mode de désignation du procureur général. Celui-ci est choisi sur une liste de trois candidats présentés par le ministère de la Justice, par une commission comprenant des représentants du Parquet, du Parlement et de la société civile, puis approuvé par le président de la République et le Parlement, et non plus, comme auparavant, par le seul chef de l'Etat. Le procureur général et le ministère de la Justice sont responsables du respect du code d'éthique par les procureurs : en 2015, le Parquet prononce des sanctions disciplinaires contre 16 procureurs⁵⁵. La CITJ et le Conseil de l'Europe observent toutefois que la désignation du procureur général, en dernier ressort, dépend essentiellement du parti au pouvoir⁵⁶.

⁴⁴ Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Opinion of the Coalition for Independent and Transparent Judiciary on the Fourth Wave of Judicial Reform Legislative Package", 11/01/2018.

⁴⁵ Commission européenne, *Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document*, 10/11/2017, p. 5-6.

⁴⁶ Parlement de Géorgie, "The field sitting of the Scientific-Advisory Council and the Legal Issues Committee", 03/04/2018.

⁴⁷ Pour l'analyse de cette procédure, voir Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Application of Plea Bargaining in Georgia", 10/12/2013; Ofpra-CNDA, *Ofpra-CNDA, Rapport de mission Géorgie du 9 au 20 septembre 2012*, OFPRA, Mars 2013, p. 36-37.

⁴⁸ Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014, § 47. Ofpra-CNDA, Mars 2013, p. 36.

⁴⁹ Ofpra-CNDA, Mars 2013, p.36.

⁵⁰ Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Application of Plea Bargaining in Georgia", 10/12/2013, p.2.

⁵¹ Conseil de l'Europe, 05/09/2014, § 60.

⁵² Conseil de l'Europe, 05/09/2014, § 61.

⁵³ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 – Georgia", 13/04/2016, § "Arrest Procedures and Treatment of Detainees".

⁵⁴ Conseil de l'Europe, 05/09/2014, § 90.

⁵⁵ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 – Georgia", 13/04/2016, § "Denial of Fair Public Trial".

⁵⁶ Ibid.

En juin 2016, un amendement du Code de procédure pénale élargit les possibilités de révision d'un jugement en cas de découverte d'un fait nouveau ou d'une violation grave des droits du prévenu. Entre juillet et décembre, le procureur reçoit à ce titre 434 requêtes dont 20 seulement donnent lieu à une procédure de révision⁵⁷.

Au cours de l'année 2016, le Parquet enregistre 700 plaintes pour spoliation alléguée du fait de décisions judiciaires prises sous le gouvernement du MNU. 85 personnes se voient reconnaître le statut de « victimes » et obtiennent des compensations d'un montant total de 18 millions de laris (5,9 millions d'euros)⁵⁸.

Il est par ailleurs à noter que Zourab Adeichvili, ancien procureur général et ministre de la Justice, en exil depuis octobre 2012, fait l'objet de plusieurs condamnations par contumace⁵⁹.

4. Forces de sécurité

Selon le ministère de l'Intérieur géorgien, 2 623 sanctions disciplinaires, telles que blâme, rétrogradation et licenciement, sont prononcées en 2015 et 1 305 entre janvier et juillet 2016 par l'Inspection générale des services à l'encontre d'agents des forces de sécurité. En 2016, 23 cas sont transmis au Parquet et 10 donnent lieu à une condamnation⁶⁰.

En revanche, selon Human Rights Watch, la Géorgie ne dispose toujours pas d'un mécanisme indépendant et efficace pour enquêter sur les abus commis par les forces de sécurité. Les poursuites sont rares, les charges retenues souvent sans proportion avec la gravité des faits allégués et très peu de condamnations sont prononcées. De 2014 à 2017, sur 63 cas allégués de torture et mauvais traitement signalés au Parquet par le Défenseur public, aucun n'a donné lieu à des poursuites pénales⁶¹. Dans son rapport pour l'année 2017, présenté au Parlement le 30 mars 2018, le Défenseur public relève toujours l'absence de condamnations pour de tels actes⁶².

Le 15 février 2018, le gouvernement géorgien dépose un projet de loi instaurant une Inspection du service public (« *Service of State inspector* »), prévue pour entrer en fonction en 2019 et qui doit remplacer le Service de protection des données. Cette institution est prévue pour enquêter sur les actes attribués à des agents publics dans les cas de torture, menaces de torture ou traitements inhumains et dégradants, abus de pouvoir avec violence, usage d'armes à feu ou atteinte à la dignité de la victime, actes ayant entraîné la mort en prison ou dans un lieu de détentions. La CITJ émet un avis globalement favorable sur ce projet tout en critiquant la confusion potentielle entre les missions de protection des données et d'inspection des services. Elle fait remarquer que la décision d'engager des poursuites dépendra toujours en dernier ressort de la décision du procureur tout en espérant que cette nouvelle agence saura mettre fin à des abus tels que la drogue placée par des policiers dans les possessions des suspects⁶³.

D'après les sondages, bien qu'une majorité de citoyens estime la police digne de confiance, cette satisfaction s'est érodée au cours des dernières années, descendant de

⁵⁷ Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 2017, p. 243.

⁵⁸ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 – Georgia", 13/04/2016, § "Property Restitution".

⁵⁹ Radio Free Europe/Radio Liberty, "Georgia's Jailed Former Prime Minister Sentenced Again", 03/05/2017.

⁶⁰ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Role of the Police and Security Apparatus".

⁶¹ Human Rights Watch, "World Report 2018 – Georgia", 18/01/2018.

⁶² Public Defender of Georgia, "Parliamentary Report of Public Defender of Georgia on Situation of Human Rights and Freedoms" (communiqué), 02/04/2018. A la date de la recherche, le texte de ce rapport n'est pas encore disponible sur le site web du Défenseur public.

⁶³ Civil Georgia, "Independent Agency to Investigate Crimes Committed by Law Enforcement Officers", 15/02/2018.

67% en 2011 à 51% en 2017. Giorgi Gakharia, ministre de l'Intérieur depuis novembre 2017, déclare qu'une nouvelle vague de réformes sera nécessaire⁶⁴.

5. Système carcéral

Sous le gouvernement du MNU, la politique de « tolérance zéro » appliquée par la justice géorgienne, avec rigueur de 2006 à 2009, de façon plus mesurée ensuite, entraîne une forte charge du système carcéral⁶⁵. Le nombre de prisonniers passe de 7 867 en 2004 à 23 684 en 2010, soit le plus fort taux d'incarcération de la région⁶⁶, à quoi il faut ajouter les personnes séjournant en détention préventive (19 183 en 2012)⁶⁷. Sur les 17 prisons que compte le pays en 2012, 13 sont jugées conformes aux standards internationaux⁶⁸.

En septembre 2012, des vidéos diffusées par deux chaînes de télévision montrent des pratiques systémiques de torture et mauvais traitements à la prison n°8 de Gldani⁶⁹. Des pratiques similaires sont révélées par la suite dans les prisons de Rustavi, Ksani et Kutaisi. Le gouvernement du MNU désavoue ces pratiques et révoque immédiatement les personnels des établissements concernés⁷⁰. Ce scandale, en pleine campagne électorale, contribue largement à la défaite du MNU aux élections législatives d'octobre 2012⁷¹. Le nouveau gouvernement de la coalition Rêve géorgien fait voter une loi d'amnistie en décembre 2012, entrant en vigueur en janvier 2013 : le nombre de détenus passe de 21 420 en octobre 2012 à 9 349 en juillet 2013⁷². Cette loi réduit de 25% la durée des peines mais ne s'applique pas aux personnes condamnées à l'emprisonnement à vie⁷³. Une commission est chargée de sélectionner les détenus bénéficiant de l'amnistie : en décembre 2013, la lenteur du processus et les critères de sélection contestés donnent lieu à une grève de la faim impliquant un millier de détenus⁷⁴.

Plusieurs hauts responsables gouvernementaux, administratifs et militaires font l'objet de procédures et de mise en détention pour leur rôle dans les abus du système pénitentiaire ; le président sortant, Mikheil Saakachvili, gracie certains d'entre eux en novembre 2013, juste avant de quitter le pouvoir. D'autres responsables poursuivis s'enfuient à l'étranger. Plusieurs anciens gardiens de Gldani sont condamnés à des peines d'emprisonnement en 2013⁷⁵. Des mesures de protection doivent être prises à l'égard des anciens gardiens et de leurs familles, exposés aux représailles, mais aussi à l'égard d'anciens prisonniers qui se disent menacés par les responsables contre lesquels ils pourraient apporter leur témoignage⁷⁶.

Selon les chiffres rassemblés par le Conseil de l'Europe, au 1^{er} septembre 2016, la Géorgie ne compte plus que 9 534 personnes incarcérées (y compris en détention

⁶⁴ Radio Free Europe/Radio Liberty, "Can Planned Reforms Restore Public Confidence In Georgia's Police?" 12/03/2018. Civil Georgia, "Interior Minister on His Reform Agenda, Priorities in the Office", 23/02/2018.

⁶⁵ OFPRA, *Rapport de mission en Géorgie - 9 au 20 septembre 2012*, Mission organisée par l'OFPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), 01/03/2013, p. 35-37.

⁶⁶ DIDR, « Géorgie : Informations concernant la pratique de tortures dans les prisons », OFPRA, 03/03/2014, p.3. International Centre for Prison Studies, 'Georgia », n.d.

⁶⁷ OFPRA, *Rapport de mission en Géorgie - 9 au 20 septembre 2012*, Mission organisée par l'OFPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), 01/03/2013, p. 42.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ DIDR, « Géorgie : Informations concernant la pratique de tortures dans les prisons », OFPRA, 03/03/2014, p.1 et 4.

⁷⁰ DIDR, 03/03/2014, p.5-6.

⁷¹ DIDR, 03/03/2014, p.2.

⁷² DIDR, 03/03/2014, p.6.

⁷³ RFE/RL, "Inmates Who Face Life Sentences In Georgian Prisons Launch Hunger Strike", 18/05/2016.

⁷⁴ DIDR, 03/03/2014, p.6.

⁷⁵ DIDR, « Géorgie : Informations concernant la pratique de tortures dans les prisons », OFPRA, 03/03/2014, p.7-9.

⁷⁶ DIDR, 03/03/2014, p.9-11.

préventive) pour 12 681 places⁷⁷, ce qui représente cependant le taux d'incarcération le plus élevé d'Europe avec 256 détenus pour 100 000 habitants⁷⁸.

Les prisons font l'objet d'inspections par les institutions internationales, le mécanisme national de prévention, représenté par le Défenseur public, et certaines associations de défense des droits de l'homme. En septembre 2016, le ministère de la Justice autorise le service du mécanisme national de prévention à prendre des photographies pour constater l'état physique et les éventuelles lésions des détenus⁷⁹.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe s'inquiète de l'usage de la possibilité donnée à la justice administrative d'infliger des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 90 jours, ce type de sanction, dans la plupart des pays, étant réservé à la justice pénale⁸⁰. Cette pratique est vivement critiquée par le Défenseur public qui dépose un recours devant la Cour constitutionnelle en 2016⁸¹. 998 personnes font l'objet de détention administrative en 2015 et 701 en 2016⁸².

Des mesures d'amnistie entraînent la libération de 8 personnes entre janvier et septembre 2015⁸³, 8 en 2016⁸⁴ et 5 en 2017⁸⁵. La grâce présidentielle bénéficie à 834 personnes en 2016⁸⁶ et 831 en 2017⁸⁷.

Le 3 février 2018, sept anciens gardiens de la prison n°8 de Tbilissi sont condamnés à des peines de six à neuf ans d'emprisonnement pour violences morales et physiques à l'encontre de détenus en 2011-2012⁸⁸.

⁷⁷ Conseil de l'Europe, *Annual Penal Statistics - SPACE I – Prison Populations - Survey 2016*, 20/03/2018, p. 37.

⁷⁸ Civil Georgia, "Penal Statistics: Georgia in the Council of Europe Report", 23/03/2018. Conseil de l'Europe, 20/03/2018, p. 37.

⁷⁹ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 – Georgia", 13/04/2016, § "Prison and Detention Center Conditions".

⁸⁰ Conseil de l'Europe, 05/09/2014, § 59.

⁸¹ Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 2017, p. 243.

⁸² Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Arrest Procedures and Treatment of Detainees".

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Amnesty".

⁸⁵ Caucasian Knot, "Georgian President Giorgi Margvelashvili alarmed over sentence to Mikhail Saakashvili", 06/01/2018.

⁸⁶ Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017, § "Amnesty".

⁸⁷ Caucasian Knot, "Georgian President Giorgi Margvelashvili alarmed over sentence to Mikhail Saakashvili", 06/01/2018.

⁸⁸ Agenda.ge, "Seven former prison employees sentenced for inhumane treatment of inmates", 03/02/2018.

Bibliographie

Sites web consultés entre le 29 mars et le 4 avril 2018

Documents OFPRA

Ofpra-CNDA, *Ofpra-CNDA, Rapport de mission Géorgie du 9 au 20 septembre 2012*, OFPRA, Mars 2013

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_georgie_2012.pdf

Institutions internationales et européennes

Conseil de l'Europe, *Annual Penal Statistics - SPACE I – Prison Populations - Survey 2016*, 20/03/2018

<http://wp.unil.ch/space/files/2018/03/SPACE-I-2016-Final-Report-180315.pdf>

Commission européenne, *Association Implementation Report on Georgia - Joint Staff Working Document*, 10/11/2017

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/association_implementation_report_on_georgia.pdf

Conseil de l'Europe, *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie*, 05/09/2014

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=21123&lang=fr>

UN High Commissioner for Human Rights, "High Commissioner For Human Rights Praises Georgia's Plan To Introduce Comprehensive Human Rights Reforms", 21/05/2014

<https://www.ecoi.net/en/document/1328786.html>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Georgia, Trial Monitoring Project, 12 March 2014: Interim Report*, 12/03/2014

<https://www.osce.org/odihr/116420?download=true>

Législation nationale

GEORGIE, *Criminal Procedure Code of Georgia (2009, amended 2016) (excerpts)*, version anglaise

<http://www.legislationline.org/topics/country/29/topic/8>

GEORGIE, *Constitution of Georgia (1995, amended 2013)*, version anglaise

<http://www.legislationline.org/documents/section/constitutions/country/29>

Institutions nationales

Parlement de Géorgie, "The field sitting of the Scientific-Advisory Council and the Legal Issues Committee", 03/04/2018

<http://www.parliament.ge/en/saparlamento-saqmianoba/komitetebi/iuridiul-sakitxta-komiteti-146/axali-ambebi-iuridiuli/iuridiul-sakitxta-komitetma-komitetis-samecniero-sakonsultacio-sabchostan-ertad-samushao-gasvliti-shexvedra-gamarta.page>

Public Defender of Georgia, "Parliamentary Report of Public Defender of Georgia on Situation of Human Rights and Freedoms" (communiqué), 02/04/2018

<http://ombudsman.ge/en/news/parliamentary-report-of-public-defender-of-georgia-on-situation-of-human-rights-and-freedoms.page>

Public Defender of Georgia, "The Situation in Human Rights and Freedoms in Georgia - 2016", 01/04/2017

<http://www.ombudsman.ge/uploads/other/4/4882.pdf>

Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2016 - Georgia", 03/03/2017

<https://www.ecoi.net/en/document/1394747.html>

Département d'Etat des Etats-Unis, "Country Report on Human Rights Practices 2015 - Georgia", 13/04/2016

<https://www.ecoi.net/en/document/1336166.html>

High Council of Justice, "Members", n.d.

<http://hcoj.gov.ge/en/about/organizational-charter/sabchos-shemadgenloba>

High Council of Justice, "History of HCoJ", n.d.

<http://hcoj.gov.ge/en/about/history-of-hcoj>

ONG

Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018

<http://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/annual%20report%202018-eng.pdf>

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Opinion of the Coalition for Independent and Transparent Judiciary on the Fourth Wave of Judicial Reform Legislative Package", 11/01/2018

http://www.coalition.ge/index.php?article_id=174&clang=1

Human Rights Watch, "World Report 2018 - Georgia", 18/01/2018

<https://www.ecoi.net/en/document/1422446.html>

Georgia Young Lawyers Association (GYLA), "NGOs Respond to the Process of Electing Four Members of the High Council of Justice in the Parliament of Georgia", 14/06/2017

<https://gyla.ge/en/post/arasamtavrobo-organizaciebi-ekhmianebian-saqartvelos-parlamentshi-iusticiis-umaghlesi-sabtchos-otkhi-tsevr-is-archevis-process#sthash.KtrxBmJg.dpbs>

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "The Judicial System: Past Reforms and Future Perspectives", 11/05/2017

http://www.coalition.ge/files/the_judicial_system.pdf

Freedom House, "Nations in Transit 2017 - Georgia", 04/04/2017

<https://freedomhouse.org/report/nations-transit/2017/georgia>

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "The Coalition Calls on the Government to Start Substantial Reforms in the Court System", 24/03/2017

http://www.coalition.ge/index.php?article_id=146&clang=1

Freedom House, "Nations in Transit 2016 - Georgia", 12/04/2016

<https://www.ecoi.net/en/document/1070182.html>

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Application of Plea Bargaining in Georgia", 10/12/2013

http://www.coalition.ge/files/coalition_criminal_law_wg_research_eng_9th_forum.pdf

Freedom House, "Freedom in the World 2013 – Georgia", 01/2013
<https://www.ecoi.net/en/document/1211173.html>

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "About Us", n.d.
http://coalition.ge/index.php?article_id=2&clang=1

Coalition for Independent and Transparent Judiciary, "Coalition Members", n.d.
http://coalition.ge/index.php?article_id=6&clang=1

Publications scientifiques

Bertelmanns Stiftung, "BTI 2014 | Georgia Country Report", 2014
http://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2014/pdf/BTI_2014_Georgia.pdf

Médias

Radio Free Europe/Radio Liberty, "Can Planned Reforms Restore Public Confidence In Georgia's Police?" 12/03/2018
<https://www.rferl.org/a/caucasus-report-gakharia-police-reforms-interior-ministry/29094789.html>

Civil Georgia, "Interior Minister on His Reform Agenda, Priorities in the Office", 23/02/2018
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30892>

Caucasian Knot, "Georgian President Giorgi Margvelashvili alarmed over sentence to Mikhail Saakashvili", 06/01/2018
<http://www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/41996/>

Le Monde, « L'ex-président géorgien Mikheil Saakachvili condamné par contumace à trois ans de prison », 05/01/2018
www.lemonde.fr/europe/article/2018/01/05/l-ex-president-georgien-mikheil-saakachvili-condamne-par-contumace-a-trois-ans-de-prison_5237942_3214.html?xtmc=saakachvili&xtcr=7

Civil Georgia, "HCoJ Holds Inaugural Session in New Composition", 04/07/2017
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30236>

Civil Georgia, "Judicial Conference Elects Judge Members of HCoJ", 10/06/2017
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=26162>

Radio Free Europe/Radio Liberty, "Georgia's Jailed Former Prime Minister Sentenced Again", 03/05/2017
<https://www.rferl.org/a/georgia-ex-prime-minister-merabishvili-jailed/28466219.html>

Civil Georgia, "ECHR Suspends Supreme Court's Rustavi 2 Decision", 03/03/2017
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=29904>

Civil Georgia, "President Vetoes Judicial Bill", 24/01/2017
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=29804>

Democracy & Freedom Watch, "New charges against ex-officials for May 26, 2011 mass arrests", 21/09/2016
<http://dfwatch.net/new-charges-against-ex-officials-for-may-26-2011-mass-arrests-45574>

Civil Georgia, "Timeline: Rustavi 2 TV Row", 16/11/2015
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=28775>

Le Monde, « Nouvelle offensive du pouvoir contre l'opposition en Géorgie », 03/11/2015
www.lemonde.fr/europe/article/2015/11/03/nouvelle-offensive-du-pouvoir-contre-l-opposition-en-georgie_4802078_3214.html

Civil Georgia, "Judicial Conference Elects Judge Members of HCoJ", 10/06/2013
<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=26162>